

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL_10_23022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 15/02/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		O SALIN	Secrétaire de séance : E BOLLARD
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : autorisation pose d'un store place de la Roubine

Monsieur le Maire informe que Madame Delphine KLINGER, gérante du Tabac Presse place de la Roubine, a sollicité l'autorisation d'installer un « store banne modèle traditionnel » largeur = 4300 X avancée = 3500

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame Delphine KLINGER à poser un store au Tabac Presse place de la Roubine
- **PRÉCISE** que la redevance pour l'occupation d'occupation du domaine public sera donc calculée sur la surface de l'emprise au sol

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Éric Bollard



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0